

AUTRES DIPLOMES (DUT, BUT, DU, diplôme ingénieur, DFGSM, DFGSMa etc.)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2021-2022

Vu l'avis du conseil de faculté du .../.../....

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du .../.../....

CHAMP :

Entrepreneuriat

DIPLOME :

Diplôme Universitaire

NIVEAU(X) :

1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année

INTITULÉ :

Diplôme Universitaire Initiation à l'Entrepreneuriat (DUIE)

RÉGIME :

formation initiale ; formation continue

MODALITÉS :

présentiel ; distanciel ; hybride ; alternance

RESPONSABLE(S)

Alexandre BARENCOURT et Jérôme GARDODY

PEDAGOGIQUE(S) :

alexandre.barencourt@univ-reunion.fr, jerome.gardody@univ-reunion.fr

GESTIONNAIRE(S)

Mathias KICHENIN MOUTALOU

PEDAGOGIQUE(S) :

mathias.kichenin@univ-reunion.fr

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter et de prolonger le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles de connaissances et des compétences. Il ne se substitue pas à lui.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités particulières à préciser le cas échéant <i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i>	<p>Le Diplôme Universitaire Initiation à l'Entrepreneuriat (DUIE) est labellisée « formation supérieure de spécialisation » par le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. A ce titre, le recrutement pour l'entrée dans cette formation se fait exclusivement via parcoursup.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Niveau de diplôme requis : Baccalauréat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Diplôme ou titre admis en équivalence requis : tous</p> <p><input type="checkbox"/> VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : aucune</p>

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités complémentaires à préciser <i>(Quand? Où? Après de qui? Comment ? Etc.)</i>	<p><input type="checkbox"/> Lieu(x) de l'inscription : en ligne et/ou DEPF</p> <p><input type="checkbox"/> Dates d'inscription : De Juillet 2021 à Septembre 2021</p>

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES DE LA FORMATION

Le Diplôme Universitaire Initiation à l'Entrepreneuriat (DUIE) est une formation initiale créée dans l'objectif de proposer une formation complète d'initiation à l'entrepreneuriat pour tout étudiant qui souhaite découvrir l'univers et les activités de la création/reprise d'activité.

Pour ce faire, la formation dispensée apportera un premier contact avec les marchés et l'écosystème de l'entrepreneuriat, des ateliers pratiques (identifier des opportunités, imaginer un projet, pitches...), et des cours opérationnels sur la gestion d'entreprise (financement, structures juridiques, argumentaire de vente...).

En outre, le DUIE aura pour objectif de permettre aux étudiants de développer leur esprit d'initiative, leur potentiel de créativité et d'innovation ainsi qu'une ouverture sur le monde l'entrepreneuriat.

Il s'agira également de démystifier l'entrepreneuriat et de le rendre accessible au plus grand nombre.

Compétences transversales attendues

- Esprit d'initiative : se renseigner, trouver les informations et les personnes ressources, se constituer un réseau
- Comprendre ses motivations, ses atouts et ses faiblesses
- Capacité de projection, de transposition et d'adaptation professionnelles en découvrant le monde de l'entreprise
- Savoir maîtriser sa communication en public
- Savoir travailler en réseau et en équipe

Compétences entrepreneuriales et de gestion attendues

- Maîtriser les fondamentaux de la gestion d'entreprise
- Créativité : comment susciter de nouvelles idées, s'ouvrir au processus d'innovation
- Analyser un marché et détecter des opportunités
- Connaître et interagir avec les acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat
- Appréhender le processus entrepreneurial dans sa globalité

La formation, composée de deux semestres, a une durée d'un an. Le volume horaire global de l'enseignement s'élève à 280 heures auxquelles se rajoutent 164 heures de stage.

Les cours débuteront en septembre 2021 et prendront fin en fin juin 2022. Les enseignements se déroulent en fin de journée (de 17h à 20h) et le samedi (de 08h00 à 12h00).

Cette formation s'inscrit dans une démarche de co-multimodalité hybridant présentiel à l'Université et distanciel. Ce principe permet de répondre à la demande en termes de flexibilité et d'agilité dans la formation, mais aussi d'être adaptable à tous types de conditions, telles que celles qui ont été vécues avec difficulté avec la crise COVID 19 ou par un éloignement géographique ou « temporel » des étudiants.

La co-multimodalité permet, à partir d'un même lieu (une salle de cours par exemple), de dispenser des enseignements en présentiel, en distanciel et en mode hybride totalement ou partiellement et en mode synchrone (en direct) ou asynchrone (en temps différé). Une telle proposition permettra aux étudiants éloignés géographiquement du lieu de formation de suivre les enseignements à distance.

L'intérêt de la D2ER est de créer de la connexion et de l'interaction entre les enseignants universitaires et professionnels et les étudiants. Il s'agit également de créer des espaces d'interaction entre les étudiants, notamment dans les espaces de co-working de manière à créer des lieux de partage d'expérience et une communauté. Le Numérique peut être source d'isolement pour un étudiant-entrepreneur, il s'agit là également d'un frein pour le développement d'un entrepreneur. C'est la raison pour laquelle nous proposons la co-multimodalité, un format hybride, maillant présentiel et distanciel, proposant des tiers lieux virtuels propices aux rencontres interpersonnelles. En outre, une scénarisation pédagogique adaptée à chaque enseignement permettra de garantir l'esprit des formations.

Pédagogie retenue

Les enseignements seront réalisés par des universitaires, des professionnels exerçant dans les secteurs d'activité visés par le DUE, des entrepreneurs et des formateurs agréés. Ce diplôme propose une pédagogie mixte alternant des enseignements théoriques et pratiques avec des intervenants issus du monde académique et professionnel. Il y aura une mise en pratique des apprentissages directement sur les projets portés par les participants à la formation en mode « learning by doing ». Cette formation propose également de fortes interactions avec le monde socio-professionnel. En outre, les étudiants pourront bénéficier d'un accès à l'espace de coworking ainsi qu'aux ressources documentaires de la D2ER et participer aux différents concours de projet de création d'entreprise innovante.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	9
Volume horaire étudiant de la formation par année	424

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en **annexe 2**

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)

SEMESTRES	UNITES D'ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENTS	HETD
Semestre 1	UE1 – Découverte comportementale	Life Designing et connaissance de soi	10
		Gestion du Stress et des émotions	10
		Confiance en soi et prise de parole en public (Pitch)	10
		Esprit d'initiative et risque entrepreneurial	10
	UE 2 - Les fondamentaux de la gestion d'entreprise	Droit des entreprises/sociétés et des contrats	20
		Comptabilité et finance	20
		Marketing digital et commercialisation	20
Semestre 2	Management international	20	
	Management RH et leadership	20	
	UE 3 - Ecosystème de l'entrepreneuriat	20	
	UE 4 - Perspectives sectorielles et détection d'opportunités	20	
	UE 5 - Créativité et idéation	20	
	UE 6 - Analyser un marché et détecter des opportunités	20	
	UE 7 - Repreneuriat	20	
UE 8 - Concours d'innovation	20		
UE 9 - Stage en entreprise / Open Innovation	164		
TOTAL HETD			424

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
Aux CM	<input type="checkbox"/> Non concerné
Aux TD	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire et contrôlée ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TP	<input type="checkbox"/> Non concerné
Dispense d'assiduité (A préciser)	Aucune dispense
Modalités et justificatifs d'absence (A préciser)	Fournir à l'administration de la D2ER un certificat de travail ou un arrêt de travail (ou tout autre justificatif attestant de la survenance d'événement marqué d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et/ou d'extériorité), dans les 48 heures suivant la date de l'absence.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

VALIDATION	
Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme (les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)	
Éléments constitutifs ou matières le cas échéant	La matière est acquise si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Elle peut également être acquise par compensation.
UE	Chaque UE sera validée si l'étudiant obtient une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20. Elle peut également être acquise par compensation.
Semestre	Les semestres sont validés si l'étudiant obtient une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20. Ils peuvent également être acquis par compensation.
Année	L'obtention de l'année est conditionnée à l'obtention d'une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des UE et d'une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'UE 9
Diplôme	a. Au travers des notes obtenues aux 9 modules, les candidats doivent atteindre une moyenne générale égale à 10/20. b. Tous les modules ont un coefficient égal à 1. c. L'obtention de la moyenne emporte l'acquisition des crédits affectés au module.

3.2 Compensation

COMPENSATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de compensation si besoin	La compensation se fait à l'intérieur de chaque UE, entre UE (sauf pour l'UE 9) ainsi qu'entre les semestres

3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de capitalisation si besoin	Non prévue

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Convocation	Dans le cas de la mise en place d'un contrôle terminal pour évaluer l'acquisition des UE et/ou de la session de rattrapage, un courriel sera envoyé par l'administration de la D2ER aux étudiants concernés pour leur indiquer les dates, lieux, horaires et durées des UE à évaluer. Les délais de convocation à une épreuve sont de 15 jours. De la même façon, une période de 15 jours doit séparer la date de publication des résultats de session 1 et la date de démarrage des examens de session 2.

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes:

(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)

Évaluation terminale :	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser : Les évaluations seront mises en œuvre à l'écrit et/ou à l'oral. L'UE 9 sera évaluée par le rendu d'un mémoire, suivi obligatoirement d'une soutenance orale.
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON A préciser : Les évaluations seront mises en œuvre à l'écrit et/ou à l'oral de manière continue.
Évaluation continue intégrale	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser :

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS

Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT)

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

<p>Absence aux évaluations continues <i>(modalités à préciser)</i></p>	<ul style="list-style-type: none">a. La présence aux cours de chaque UE est strictement obligatoire ; cette présence est systématiquement enregistrée et contrôlée.b. La commission pédagogique pourra exiger de la part de l'étudiant la réalisation d'un dossier en cas d'un nombre jugé trop important d'absences, même justifiées, dans un module.c. En ce qui concerne les absences :<ul style="list-style-type: none">a. La troisième absence non justifiée donne lieu à un avertissement écritb. La quatrième absence non justifiée entraîne un deuxième avertissement écritc. La cinquième absence non justifiée entraîne une convocation auprès des responsables pédagogiques.d. La présence aux examens est obligatoire. Toute absence non justifiée à un examen sera sanctionnée par la note de 0/20 sur décision du jury d'attribution du DUIE.e. L'absence à une journée ou demi-journée de formation est considérée comme justifiée lorsqu'elle a été causée par l'un des motifs suivants : maladie ou incapacité résultant d'un accident ; obligations civiles ou militaires légales ; mariage de l'apprenant ; naissance d'un enfant, décès d'un parent proche ; tout cas de force majeure laissé à l'appréciation des responsables de formation.f. Quel que soit le motif ayant entraîné une absence considérée comme justifiée, l'apprenant est tenu de transmettre sous 48 heures au gestionnaire de formation les pièces justificatives correspondantes : certificat médical daté pour la maladie ou une incapacité résultant d'un accident ; convocation pour les obligations civiles ou militaires légales ; actes pour le mariage de l'apprenant, la naissance d'un enfant, le décès d'un parent proche.g. Une absence justifiée aux examens donnera lieu à la tenue d'une épreuve de rattrapage.
<p>Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage <i>(modalités à préciser)</i></p>	<p>Les notes et résultats de la session 1 ainsi que la période prévue pour la session 2 sont communiqués après délibération du jury. Un délai de 15 jours est laissé aux étudiants entre la communication des résultats de la session 1 et le début de la session 2.</p> <p>En cas d'absence à un examen lors de la première session, le stagiaire doit repasser cet examen lors de la session de rattrapage.</p> <p>Pour toutes les UE que le stagiaire doit repasser, c'est la note obtenue à la session de rattrapage qui est prise en compte.</p> <p>En cas d'absence à un examen, le stagiaire se voit attribuer la mention «ABI» ou «ABJ».</p> <p>L'UE 9 ne donne pas lieu à de rattrapage, sauf en cas d'absence pour force majeure.</p>

5. Résultats

5.1 Les jurys

LES JURYS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités sur la délibération à préciser	Le jury est présidé par le responsable de formation et est constitué de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique. Pour pouvoir délibérer le jury doit être constitué de 3 membres minimum.

5.2 Modalités d'obtention du diplôme

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	<p>L'obtention du diplôme nécessite de satisfaire aux conditions suivantes d'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none">La formation est dispensée sous le régime de la formation initiale. Le contrôle des connaissances s'effectue par UE, sur chacun de ses modules.L'obtention de l'année est conditionnée à l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des UE et d'une moyenne égale ou supérieure à 10 à l'UE 9,. Pour ce qui concerne l'UE 9, le mémoire est produit individuellement et sa soutenance est obligatoire.Chacun des modules donne lieu :<ul style="list-style-type: none">à une épreuve terminale écrite ou orale, selon le choix de l'enseignant concerné. Cette épreuve peut être librement conçue et prendre la forme d'une épreuve en salle, d'un dossier à remettre, d'un exposé oral.Et ou, à un contrôle continu des connaissances ayant pour but d'évaluer l'aptitude de l'étudiant et sa progression dans la discipline concernée. Le contrôle peut également être librement conçu et prendre la forme de plusieurs devoirs en salle, ou le rendu de plusieurs travaux successifs.Les délais éventuels de remise de travail additionnel (rapport, synthèse, ...) doivent être strictement respectés sous peine d'annulation de la matière.Pour l'UE 9 :<ul style="list-style-type: none">Chaque stage est approuvé par une convention liant l'Université, l'entreprise d'accueil et le stagiaire. Il est encadré par un cadre responsable dans l'entreprise d'accueil (tuteur professionnel) et un tuteur universitaire. L'obtention du diplôme est subordonnée à l'exécution complète du stage par l'étudiant, sauf dispense accordée par les responsables de formation.

- Le choix du sujet et la direction du mémoire sont validé par les responsables de formation. La soutenance du mémoire se fait face à un jury composé a minima du tuteur professionnel et du tuteur universitaire (ou leur représentant nommément désigné). La soutenance orale dure 15 min et elle est suivie d'un temps d'échange de 15 min avec le jury. En cas défaillance de l'un membre du jury, les responsables de formation désignent un remplaçant.

- Le mémoire professionnel doit être rendu au secrétariat pédagogique au plus tard 7 jours avant sa soutenance. Il doit être remis en un seul exemplaire (destiné au tuteur universitaire). Il revient à l'étudiant de remettre au tuteur professionnel l'exemplaire qui lui est destiné.

- Lutte contre le plagiat : Afin de lutter contre le plagiat, le mémoire est accompagné d'un engagement individuel de l'étudiant signé et daté. Cet engagement est annexé aux MCCC. En outre, ces documents doivent être obligatoirement soumis à un logiciel anti-plagiat pour analyse. La non soumission du mémoire à un logiciel anti-plagiat aura pour conséquence l'attribution d'une note définitive de 0/20 au mémoire pour la session concernée. Si le résultat de l'analyse fait apparaître (après déduction des citations d'auteurs, de textes de lois etc.) un pourcentage de plagiat supérieur à 10% : l'étudiant ne sera pas autorisé à soutenir et il devra retravailler le document en vue d'une soutenance en seconde session. S'il s'avère que le document présenté en deuxième session ne répond toujours pas aux standards anti-plagiats définis ci-dessus, la soutenance sera de nouveau refusée et l'étudiant obtiendra la note définitive de 0/20.

- La soutenance doit avoir lieu avant le jury de la seconde session.

Résultats des examens :

- a. Au travers des notes obtenues aux 9 modules, l'obtention de l'année est conditionnée à l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des UE et d'une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'UE 9
- b. Tous les modules ont un coefficient égal à 1.
- c. L'obtention de la moyenne emporte l'acquisition des crédits affectés au module.
- d. La compensation se fait à l'intérieur de chaque UE, entre UE (sauf UE 9) ainsi qu'entre semestres.

Des mentions sont décernées aux étudiants qui obtiennent l'une des moyennes générales annuelles suivantes :

- Moyenne supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 : mention passable
- Moyenne supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention assez bien
- Moyenne supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention bien
- Moyenne supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien.

5.3 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	Un affichage sera procédé sur le site de la D2ER pour porter à la connaissance des étudiants la délibération des membres du jury quant à l'attribution ou non du diplôme universitaire. Un courriel sera envoyé aux étudiants afin de leur indiquer la mise à disposition de cette information sur le panneau d'affichage situé sur le site nord de la D2ER avec comme entrée le numéro d'étudiant afin de garantir la confidentialité des résultats.

5.4 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
Modalités du redoublement à préciser	Non prévu

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

(le cas échéant)

6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant) A utiliser en cas de changement de maquette